

UNIVERSITE ORLEANS

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ORLEANS, session 2022

Le Président de l'Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ORLEANS, au titre de l'année 2022 :

Madame MÉDUCIN Fabienne, Maîtresse de Conférences hors classe, présidente, Université d'Orléans, Orléans.

Madame MALARD Virginie, Assistante Ingénieure, vice-présidente, Centre National de la Recherche Scientifique Orléans, Orléans.

Monsieur LEMÉE Laurent, Ingénieur de Recherche hors classe, expert, Université de Poitiers, Poitiers.

Madame ARCHAIMBAULT Françoise, Maîtresse de Conférences, suppléante, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur LE MILBEAU Claude, Ingénieur de Recherche 1ère classe, suppléant, Université d'Orléans, Orléans.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Orléans, le 18/10/22

Le Président de l'Université d'Orléans


Eric BLOND